

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** AR-1076-500 EW

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Laboratoire

**Détails du fabricant:**

Aqua Analytics  
39555 Orchard Hill Place, Suite 600, Novi, MI 48375  
(888) 712-4000

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : (800) 424-9300

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Corrosif**

Troubles sévères des yeux, catégorie 1



**Irritant**

Irritation de la peau, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Lésions des yeux 1.

Corrosion cutanée 2.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Bien se laver la peau après utilisation.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Éviter de libérer dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Rincer la bouche.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 69-72-7	Acide salicylique	0.1 %
CAS 9005-84-9	Amidon, soluble	0.5 %
CAS 7646-85-7	Chlorure de zinc	0.4 %
CAS 64-19-7	Acide acétique	0.36 %
CAS 7732-18-5	Eau	96.07 %
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	0.62 %
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique	1.95 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

**Après contact avec la peau :**

Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Enlever les verres de contact pour le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir une assistance médicale. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche sans barrière de protection afin d'éviter les brûlures. Procéder ensuite à un lavage gastrique avec du charbon actif. Si disponible, administrer du hexacyanoferrate de fer comme agent de rétention gastro-intestinal. Les personnes souffrant de problèmes cutanés ou oculaires préexistants, ou de lésions du foie, des reins ou de problèmes respiratoires sont susceptibles de présenter une sensibilité accrue aux effets de cette substance.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

**Agents d'extinction non appropriés:**

L'eau ou la mousse de type ordinaire peut causer du moussage.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Porter des vêtements de protection spéciaux et un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éliminer toute source d'allumage. La poussière à des concentrations suffisantes peut former des mélanges explosifs avec l'air. Lors d'un incendie, des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la décomposition thermique de combustion. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Porter l'équipement de protection. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

Absorber avec des matériaux appropriés. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Toujours appliquer les réglementations locales. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains après la manipulation.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Assurer la ventilation des réservoirs. Entreposer loin d'aliments. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

64-19-7, Acide acétique, ACGIH VLS : 25 mg/m<sup>3</sup>.  
7646-85-7, Chlorure de zinc, ACGIH VLS MPT 1 mg/m<sup>3</sup>.  
7646-85-7, Chlorure de zinc, OSHA LEP MPT 1 mg/m<sup>3</sup>.  
64-19-7, Acide acétique, ACGIH VLS: 25 mg/m<sup>3</sup>.  
64-19-7, Acide acétique, OSHA PEL : 25 mg/m<sup>3</sup>.  
64-19-7, Acide acétique, OSHA LEP : 25 mg/m<sup>3</sup>.  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, OSHA LEP Valeur maximum : 5 ppm (7 mg/m<sup>3</sup>).  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, DIVS de NIOSH : 50 ppm.  
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, OSHA MPT 2,0 mg/m<sup>3</sup>.  
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, ACGIH C 2,0 mg/m<sup>3</sup>.  
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, NIOSH C 2,0 mg/m<sup>3</sup>.  
7646-85-7, Chlorure de zinc, OSHA LEP : Valeur MPT 1 mg/m<sup>3</sup>.  
7646-85-7, Chlorure de zinc, ACGIH VLS : 1 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Une ventilation normale est adéquate. S'assurer de la disponibilité d'un rince-œil et de douches de sécurité.

**Protection respiratoire:**

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Une ventilation normale est suffisante. Lorsque l'évaluation fait état de risques, porter les appareils respiratoires à air, voir la Section 6.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection.
<b>Protection oculaire:</b>	Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Effectuez un entretien de routine. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide translucide	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Non déterminé	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Non déterminé	<b>Solubilités:</b>	Solubilité infinie dans l'eau.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		
<b>Specific Gravity:</b>	2.04		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage. Sensible à l'air et à la lumière. Devient foncé si exposé à la lumière.

**Stabilité chimique:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage. Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Renseignements non disponibles.

**Conditions à éviter:**

Aucun connu.

**Matériaux incompatibles:**

Agents oxydants forts. Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucun connu. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:**

**Orale:**

- DL50 - Rat - 3310 mg/kg Acide acétique.
- DL50 - Rat - 891 mg/kg Acide salicylique.
- DL50 - Rat - 140 mg/kg Hydroxyde de sodium.

**Dermique:**

- CL50 - Rat - 5620 ppm/1 heure Acide acétique.
- DL50 - Lapin - 1350 mg/kg Hydroxyde de sodium.
- DL50 - Rat - 350 mg/kg Chlorure de zinc.

**Inhalation:**

- CL50 - Rat - 3124 mg/m<sup>3</sup> 1 heure Acide hydrochlorique.
- CLLo - Rat - 1960 mg/m<sup>3</sup> 10M Chlorure de zinc.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

- Provoque des brûlures. Acide hydrochlorique.
- Provoque de graves brûlures. Hydroxyde de sodium.
- Provoque des dommages cutanés. Chlorure de zinc.

**Dommages/irritations oculaires sévères:**

- Corrosif pour les yeux. Acide hydrochlorique.
- Provoque de sérieuses lésions aux yeux. Acide salicylique.
- Corrosif pour les yeux. Hydroxyde de sodium.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

- Acide hydrochlorique, Invertébrés aquatiques, CL50 ; Espèce : Crevette ; Concentration : 100 à 330 ppm pour 48 heures (eau salée).
- Hydroxyde de sodium, Poisson, CL50 - Gambusia affinis (gambusies) (Gambusie) - 125 mg/l - 96 heures.
- Chlorure de zinc, Invertébrés aquatiques, CE50 - Daphnia magna - 3,1 mg/L - 48 heures.
- Chlorure de zinc, Poisson, CL50 - Pimephales promelas - 2,5 mg/L 96 heures.

**Persistance et dégradabilité:**

Facilement dégradable dans l'environnement.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

### SECTION 13: Précautions pour l'élimination

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Diluer avec de l'eau et évacuer par les égouts. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

### SECTION 15: Informations réglementaires

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

7646-85-7 Chlorure de zinc.

7647-01-0 Acide hydrochlorique.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

7732-18-5 Eau: répertorié.

7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.

69-72-7 Salicylic acid:: répertorié.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

9005-84-9 Amidon, soluble: non répertorié.

7646-85-7 Chlorure de zinc: répertorié.

64-19-7 Acide acétique: répertorié.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

64-19-7 Acide acétique 5000.

7646-85-7 Chlorure de zinc 1000.

7647-01-0 Acide hydrochlorique 5000.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

7732-18-5 Eau: répertorié.

7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.

69-72-7 Salicylic acid:: répertorié.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.

9005-84-9 Amidon, soluble: répertorié.

7646-85-7 Chlorure de zinc: répertorié.

64-19-7 Acide acétique: répertorié.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-0-0

**HMIS:** 3-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses

PNEC Concentrations estimées sans effet (REACH)



**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.15.2015

**Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v**

CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada)
DOT	Ministère du transport américain.
IATA	Association du transport aérien international
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses ( É.-U.)
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada)
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH)
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada)